



**PREFECTURE
DES YVELINES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°78-2023-309

PUBLIÉ LE 11 OCTOBRE 2023

Sommaire

Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités /

78-2023-10-11-00002 - Arrêté modificatif fixant la liste des mandataires judiciaires à la protection des majeurs et délégués aux prestations familiales pour le département des Yvelines (8 pages) Page 3

Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités / Direction

78-2023-07-01-00001 - Arrêté portant composition de la formation plénière du Conseil Médical de la Fonction Publique Territoriale (12 pages) Page 12

78-2023-09-20-00002 - Arrêté portant désignation des représentants de l'administration et du personnel du Conseil Médical en formation plénière pour la ville et le CCAS de la ville de Plaisir. (4 pages) Page 25

78-2023-10-10-00010 - Arrêté portant nomination Médecin agréé dans le département des Yvelines, Docteur Isabelle BERDAH, Médecin généraliste à Sartrouville. (1 page) Page 30

Préfecture des Yvelines / DRCT

78-2023-10-09-00013 - Arrêté portant agrément de la SARL « MYBUSINESSCENTER » en qualité de domiciliataire d'entreprises (2 pages) Page 32

Direction départementale de l'emploi, du travail
et des solidarités

78-2023-10-11-00002

Arrêté modificatif fixant la liste des mandataires
judiciaires à la protection des majeurs et
délégués aux prestations familiales pour le
département des Yvelines

ARRETE N° DDETS -2023 -140

Direction départementale
de l'emploi, du travail
et des solidarités des Yvelines

Le Préfet des Yvelines,
Officier de la légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du mérite,

**ARRETE MODIFICATIF FIXANT LA LISTE
DES MANDATAIRES JUDICIAIRES A LA PROTECTION DES MAJEURS
ET DELEGUES AUX PRESTATIONS FAMILIALES
POUR LE DEPARTEMENT DES YVELINES**

- VU** la loi n° 2007-308 du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs, notamment ses articles 44 et 45 ;
- VU** la loi n° 2009-526 du 12 mai 2009 de simplification et de clarification du droit et d'allègement des procédures ;
- VU** la loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010 relative à l'exécution des décisions de justice, aux conditions d'exercice de certaines professions réglementées et aux experts judiciaires ;
- VU** la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement
- VU** les articles L. 471-2 et L. 474-1 du code de l'action sociale et des familles ;
- VU** le décret n° 2008-1512 du 30 décembre 2008 fixant les modalités d'inscription sur les listes prévues aux articles L 471-2, L 471-3, L 474-1 et L 474-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment ses articles 3 et 4 ;
- VU** l'arrêté n° DDCS – 2010 – 049 du 20 septembre 2010 portant autorisation de l'Association Tutélaire des Yvelines (ATY) ;
- VU** l'arrêté n° DDCS – 2010 – 045 du 20 septembre 2010 portant autorisation de l'Association Tutélaire Axe Majeur ATM ;
- VU** l'arrêté n° DDCS – 2010 – 047 du 20 septembre 2010 portant autorisation du service MJPM de l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) ;
- VU** l'arrêté n° DDCS – 2010 – 048 du 20 septembre 2010 portant autorisation du service DPF de l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) ;
- VU** l'arrêté n° 2012059-0003 du 28 février 2012 portant autorisation à l'ATFPO pour l'extension de son service mandataire judiciaire à la protection des majeurs dans les Yvelines destiné à exercer des mesures de protection des majeurs au titre du mandat spécial auquel il peut être recouru dans le cadre de la sauvegarde de justice ou au titre de la curatelle, de la tutelle et de la mesure d'accompagnement judiciaire ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° DDETS-2023 -001 du 01 février 2023 fixant la liste des mandataires judiciaires à la protection des majeurs pour le département des Yvelines ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur Départementale de l'emploi, du travail, et des solidarités des Yvelines,

Arrête :

Article 1^{er} : l'arrêté n° DDETS-2022-052 du 07 août 2023 est abrogé :

Article 2 : la liste des personnes et services habilités à être désignés au titre de l'article L. 471-2 du code de l'action sociale et des familles en qualité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs (MJPM) par les juges des tutelles pour exercer des mesures de protection des majeurs au titre de la tutelle, de la curatelle ou du mandat spécial auquel il peut être recouru dans le cadre de la sauvegarde de justice est ainsi fixée :

1. Services mandataires judiciaires à la protection des majeurs :

Suite aux arrêtés d'autorisation du 20 septembre 2010, sont autorisés jusqu'au 19 septembre 2025, les services suivants :

Service MJPM de l'Union Départementale des Associations Familiales des Yvelines (UDAF 78)
5 ue de l'Assemblée Nationale
78000 Versailles
Tél : 01 39 20 14 33
Courriel : udaf.mp@udaf78.asso.fr

Service MJPM de l'Association tutélaire des Yvelines (ATY)
19 avenue du Centre
78280 Guyancourt
Tél : 01 39 24 18 90
Courriel : accueil@aty-78.fr

Service MJPM de l'AXE MAJEUR - ATM
10 rue Costes et Bellonte
78711 Mantes-la-Jolie
Tél : 01 30 92 50 00
Courriel : contact@axemajeuratm.org

Service MJPM des Yvelines de l'Association Tutélaire de la Fédération Protestante des Œuvres (ATFPO)

Siège social
40 rue de la Plaine
75020 Paris
Tél : 01 58 40 86 16

Antenne 1 des Yvelines
3 avenue du Manet
78180 Montigny-le-Bretonneux
Tél : 01 61 37 07 70
atfpo@wanadoo.fr

Antenne 2 des Yvelines
3 rue de Chevreuse
78513 Rambouillet
Tél : 01 30 59 38 52
atfpo@wanadoo.fr

2. Personnes physiques exerçant à titre individuel :

Sont agréés à titre définitif à la suite de l'obtention de leur CNC, sur l'ensemble du département:

- M. Franck **ALSTERS**

BP 34

78490 MONTFORT L'AMAURY

Courriel : falsters@free.fr

- Mme Florence **ARNAL**

BP 30318

78003 VERSAILLES CEDEX

Courriel : arnal.mandataire@gmail.com

- Mme Catherine **AYNES**

49 rue Lamartine

78000 VERSAILLES

Courriel : catherine.aynes@mjpm-act.com

- Mme Saadia **AYOUJIL**

BP 27

78790 SEPTEUIL

Courriel : ayoujil.mjpm78@gmail.com

- M. Jacques **BLUY**

8 route de Nogent le Roi

78113 BOURDONNE

Courriel : famille.bluy@wanadoo.fr

- Mme Anne **BRICOUT**

1 rue de Eveuses

78120 RAMBOUILLET

Courriel : abricout.mjpm@gmail.com

- Mme Armelle **CAILLEAUD**

BP 60042

78570 CHANTELOUP LES VIGNES

Courriel : acailleaud.mjpm@gmail.com

- Mme Marie-Christine **CHABANE POULEN**

161 rue de Buzenval

Résidence Les Cliquets

92380 GARCHES

Courriel : mc.chabane@orange.fr

- Mme Caroline **CHASSAIGNE**

49 rue Lamartine

78000 VERSAILLES

Courriel : caroline.chassaigne@mjpm-act.com

- Mme Cécile **CLAMAGIRAND**

BP 30113

78001 VERSAILLES CEDEX

Courriel : cecileclama@gmail.com

- Mme Delphine **CLARKE**

BP 50015

27530 EZY SUR EURE

Courriel : d.clarke.mjpm@gmail.com

Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités
Immeuble la diagonale 34, avenue du Centre 78182 Saint Quentin en Yvelines

3

- Mme Aurélie **COGOLLUDO**
BP 70021
78701 CONFLANS CEDEX
Courriel : mjpm.cogolludo@gmail.com

- M. Alexandre **COLLARDEAU**
4 rue d'Armaillé
75017 PARIS
Courriel : alexandre.collardeau@tutelis.fr

- Mme Nadine **COSTE**
BP 20087
78503 SARTROUVILLE CEDEX
Courriel : nadine.coste@orange.fr

- Mme Isabelle **DANINI**
BP 10
78700 CONFLANS SAINTE HONORINE
Courriel : danini.mjpm@laposte.net

- M. Laurent **DE CARRERE**
BP 40
78802 HOUILLES CEDEX
Courriel : laurent.de-carrere@wanadoo.fr

- Mme Garlonne **DE DIEULEVEULT**
BP 30030
78291 CROISSY SUR SEINE CEDEX
Courriel : gdedieuleveult@gdd-mjpm78.fr

- Mme Anne-Sophie **DE LONGUEAU**
Boite 1
41 avenue de Saint Cloud
78000 VERSAILLES
Courriel : contact@protection78.fr

- Madame Béatrice **DONZELLE**
BP 40026
28131 PIERRES Cedex
Courriel : contact@donzellemjpm.fr

- Mme Mylène **DROUET**
BP 40009
78511 RAMBOUILLET CEDEX
Courriel : mdrouet.mjpm@gmail.com

- Mme Vanessa **FARINA**
Smart City
1 rue Clairefontaine
78120 RAMBOUILLET
Courriel : farina.tutelle@gmail.com

- Mme Anne-Bénédicte **FERNIER**
Cabinet Pro TG
5 bis place Jeanne d'Arc
78120 RAMBOUILLET
Courrier : cabinet.fernier@protg.fr

- Mme Isabelle **GENTAL**
BP 24
78540 VERNOUILLET
Courriel : isabelle.gental@mjpm78.fr

- M. Patrick **GERARD**
BP 8
78250 MEULAN EN YVELINES
Courriel : gerard.mjpm@gmail.com

- Mme Pascale **GOETGHELUCK**
25 résidence Elysée 1
78170 LA CELLE SAINT CLOUD
Courriel : goetgheluck-mjpm@cabinetpgo.fr

- Mme Maëlle **GOULARD**
VIALTEA
BP 118
78503 SARTROUVILLE CEDEX
Courriel : mgoulard@vialtea.fr

-Mme Camille **GOUTMANN**
BP 80112
94223 CHARENTON LE PONT
Contact : contact@cgtutelle.fr

- Mme Catherine **HAMET**
BP 2
78890 GARANCIERES
Courriel : catherine.hamet@sfr.fr

- Mme Laetitia **JOYOT**
BP 13
78997 ELANCOURT CEDEX
Courriel : 6amandes@sfr.fr

- Mme Emeline **LABILLE**
Cabinet ACT
49 rue Lamartine
78000 VERSAILLES
Courriel : emeline.labille@mjpm-act.com

- Mme Marie-France **LANGRAND**
BP 13
91570 BIEVRES
Courriel : mfl.tutelle@hotmail.fr

- Mme Caroline **MAUDUIT** (ex DILLENSCHNEIDER)
1 rue des Eveuses
78120 RAMBOUILLET
Courriel : caroline.dillens@hotmail.fr

- Mme Hélène **MINETTE**
Immeuble Scéneo/Stop and Work
1 rue Julius et Ethel Rosenberg
95870 BEZONS
Courriel : contact@cabinet-minette.fr

- Mme Katarina **PHILIPPE**
BP 42044
78132 LES MUREAUX
Courriel : philippe5691.mjpm@gmail.com

- Mme Cécilia **RIQUELME**
BP 20316
78490 MERE
Courriel : criquelme.mjpm@gmail.com

- Mme Annette **RIQUIER**
BP 11
78540 VERNOUILLET
Courriel : annette.riquier@club-internet.fr

- Mme Emily **ROCHE**
BP 26
78790 SEPTEUIL
Courriel : roche.mjpm78@gmail.com

- Mme Isabelle **SERIZAY**
Galaxy
6 bis rue de la Paroisse
78000 VERSAILLES
Courriel : serizay.tutelle@gmail.com

- M. Michel **SIRVAN**
BP 61039
78131 LES MUREAUX
Courriel : sirvan.mjpm@orange.fr

- Mme Anne-Laure **SMADJA**
BP 20005
28320 GALLARDON
Courriel : alsmadja.mjpm78@gmail.com

- Mme Géraldine **TENA**
BP 1
78700 CONFLANS STE HONORINE
Courriel : tena.mjpm@gmail.com

- Mme Violette **THEVENOT**
49 rue Lamartine
78000 VERSAILLES
Courriel : violette.thevenot@mjpm-act.com

- Mme Svetlana **VIDOJEVIC**
BP 40085
78570 CHANTELOUP LES VIGNES
Courriel : cabinet.sv@yahoo.com

Suite à l'arrêté d'autorisation du 20 septembre 2010, est autorisé jusqu'au 19 septembre 2025, le service suivant :

Service DPF de l'Union Départementale des Associations Familiales des Yvelines (UDAF 78)
5 rue de l'Assemblée Nationale
78009 VERSAILLES
Tél : 01 39 20 14 40 - Fax : 01 39 02 24 17

Article 5 : une copie du présent arrêté sera notifiée :

- au Procureur de la République près le Tribunal judiciaire de Versailles ;
- aux juges des tutelles du tribunal judiciaire de Versailles, des chambres de proximité de Saint Germain, Poissy, Rambouillet et Mantes la Jolie ;
- aux juges des enfants du tribunal judiciaire de Versailles ;
- aux intéressés ;

Article 6 : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès de Monsieur le Préfet des Yvelines, soit hiérarchique auprès de la Ministre des Affaires Sociales et de la Santé, dans les deux mois suivant sa publication. Un recours contentieux peut être déposé auprès du Tribunal Administratif de Versailles, également dans un délai de deux mois à compter de sa publication, ou dans le délai de deux mois à partir de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé, l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois valant rejet implicite.

Article 7 : le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Yvelines.

Article 8 : le secrétaire général de la préfecture et la directrice départementale du travail, de l'emploi et des solidarités sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Versailles, le 11 OCT. 2023

Le Préfet



Direction départementale de l'emploi, du travail
et des solidarités

78-2023-07-01-00001

Arrêté portant composition de la formation
plénière du Conseil Médical de la Fonction
Publique Territoriale

ARRETE N°

**Portant composition de la formation plénière du Conseil médical de la Fonction Publique
Territoriale pour les collectivités non-affiliées au Centre Interdépartemental de Gestion de la
Grande Couronne d'Ile-de-France**

VU le code général de la fonction publique ;

VU le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 relatif à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2015062-0002 du 03 mars 2015 portant nomination des représentants siégeant à la commission départementale de réforme des personnels titulaires et stagiaires de la Fonction Publique Territoriale

VU les désignations transmises par chaque collectivité mentionnée ;

ARRETE

Article 1 : La représentation au sein de la formation plénière du conseil médical issu de la fusion de la commission de réforme et du comité médical est fixée comme suit, compte tenu des désignations transmises pour les collectivités listées :

1.1 Commune de CONFLANS SAINTE HONORINE

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Mme Monique MUYLLE	Non désigné
Mme Marie-Claude REBREYEND	Non désigné

REPRESENTANTS DU PERSONNEL

TITULAIRES	SUPPLEANTS
A Mme Pauline LEGROS Non désigné	Non désigné Non désigné
B M. David TEISSIER Non désigné	M. Frédéric MALET Non désigné
C M. Patrick HMILA M. Fatiha BELGHERBI	M. Marck DELAUNAY Mme. Véronique MALLARD

1.2 Commune de LES MUREAUX

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Mme Fanny CHAPON	Mme Honorine KOENIG-FILISIKA M. Bruno LE GUILLOU
Mme Dienaba DIOP	M. Luis SAINZ Mme Isabelle HERQUIN

REPRESENTANTS DU PERSONNEL

TITULAIRES	SUPPLEANTS
A Mme Karine JULLIARD Mme Nathalie NERAS	Mme Véronique THURET Mme Mylène LEBRETON M. Michel POZZI Mme Delphine TRILLAUD
B Mme Maryse PETITGERARD M. Morad MOUMENE	M. Gilles ANDRE Mme Brunilde LE GALL Vilay CHITPRASONG Moussa SYLLA
C Mme Fabienne ARRIGHI Mme Christelle GALTIER	M. Akim BORSALI M. Jean-Christophe DUHAMEL M. Youssef CHERRABI M. Hassan HADDADI

1.3 Commune de MANTES-LA-JOLIE

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Mme Nathalie AUJAY	Non désigné
M. Albert PERSIL	Non désigné

REPRESENTANTS DU PERSONNEL

TITULAIRES	SUPPLEANTS
A Mme Véronique LHUILLIER Mme Cédrine MARY	Mme Hanat DJEBBARI Mme Julie CADEAU Mme Frédérique GROSSRIEDER Mme Ludivine AUBRY
B Mme Yamina BENZERROUK Mme Line HARANGER	M. Robert MENDY Mme Maeva CHARDIN Mme Nadia NICOLAS Mme Sakina BENCHAIB
C M. Mustapha ABBOU M. Stéphane DUPUS	Mme Atika EL HABIB Mme Zitounia LARGUANI Mme Isabelle CHASSIN Mme Nelly ALLIO

1.4 Commune de MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Mme Christine GARNIER	M. Michel CRETIN
M. José CACHIN	M. Bruno BOUSSARD

REPRESENTANTS DU PERSONNEL

TITULAIRES	SUPPLEANTS
A Mme Vanessa GRASSET Non désigné	Mme Sylvie BRION Non désigné
B Mme Nathalie MONNIER M. Christophe LECORDIER	M. Nicolas THERY Mme Angélique BREANT Mme Corinne COUVRET M. David MACHETEAU
C M. Alfredo MENDES M. Rachid ZEMMOURI	M. Thomas LEGENDRE Mme Ibtissam BOUSHABA Mme Aurélie PEROTTI M. Nicolas LELAIT

1.5 Commune de SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Mme Sylvie HABERT-DUPUIS	Non désigné
Mme Sophie NICOLAS	Non désigné

REPRESENTANTS DU PERSONNEL

TITULAIRES	SUPPLEANTS
A Mme Brigitte DURAND Mme Karine GANDARD	Mme Aurélie CAZAU Mme Laura ALBARIC M. Éric KERNANET Mme Gaëlle PORTELATINE
B Mme Laurence WANECQUE Mme Patricia LALFER (ex DARE)	Mme Béatrice AISSA M. Samir BENDHMANE Mme Emilie REDA M. François SALONE
C M. Gaël WOLBER M. Cyril BONSERGENT	Mme Sylvie LEFEBVRE M. Patrick TERRAT M. Raphaël DE MATOS M. Bruno MEINIER

1.6 Communauté d'agglomération de SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. Jean-Pierre PLUYAUD	Non désigné
Mme Marie-Noëlle THAREAU	Non désigné

REPRESENTANTS DU PERSONNEL

TITULAIRES	SUPPLEANTS
A Mme Marie-Hélène BINET M. Oumou BA	Mme Danielle GARDRAT M. Philippe GROLIER Mme Delphine MESSAGER Mme Nadia TAHIR
B Mme Claudia MAYANGA Mme Corinne AURIBAUT	M. Marc STIENNE M. Yves LOUVET M. Grégoire MARTINEZ M. Djohar MEKKAOUI
C Mme Valérie CHAUFRIASSE Mme Valérie DENYS	Mme Christelle LEYMET Mme Christine SANDJON NJIKAM Mme Céline RUEL M. Florian CHARLEMAINE

1.7 Commune de TRAPPES

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Mme Anne-Andrée BEAUGENDRE	M. Abdoul THIAM
Mme Noura DALI-OUHARZOUNE	Mme Jarina SAMAD

REPRESENTANTS DU PERSONNEL

TITULAIRES	SUPPLEANTS
A Non désigné	Non désigné
B Mme Carmela SZUMILIN Non désigné	Non désigné Non désigné
C M. Alexandre FONTANO Mme Carole TROBRILLANT	Mme Brigitte LEMOINE M. Farid DJIAR Mme Fanny MAAZOUZA

1.8 Commune de VERSAILLES

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. François-Gilles CHATELUS	Mme Muriel VAISLIC Mme Emmanuelle DE CREPY
Mme Martine SCHMIT	M. Xavier GUITTON Mme Corinne FORBICE

REPRESENTANTS DU PERSONNEL

TITULAIRES	SUPPLEANTS
A M. Luc GIGONNET	M. Bruno KHALDI Mme Corinne AJINÇA
Mme Françoise PETIT-GALLAND	M. Éric ROUSSET Mme Véronique SCHALLER
B M. Alain TURGIS	M. Sébastien VADÉ M. Olivier LEHELLE
M. Thibaud LAMERE	Mme Delphine OPRESCO Mme Fabienne NERRIERE
C M. Laurent CODY	Mme Mary MAGREZ Mme Miranda LAFORGE
Mme Fatima HANDOUCH	Mme Fatima AMOURI M. Patrice DELMAS

1.9 CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES YVELINES

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Mme Laurence BOULARAN	Non désigné
Mme Josette JEAN	Non désigné

REPRESENTANTS DU PERSONNEL

TITULAIRES	SUPPLEANTS
A Mme Laurence GREDESCHE Mme Marie-Aline CHARIER	Mme Valérie RAMAGE-PROISY M. Stéphane TOPALIAN M. Hervé GENINASCA Mme Marjolaine LELLOUCHE
B Mme Nathalie CAUDRON Mme Natacha DA'PURIFICACAO	Mme Séverine RIEHL Mme Isabelle GUILLOU Mme Véronique BALLEUX HUE-LACOINTE Mme Béatrice KRISSANE
C Mme Sonia OUACEL M. Christophe FRANÇOIS	M. Grégory MAGRINO M. Fabrice PETIT Mme Ursulla CATAN M. Stéphane HUBERT

Article 2 : Les autres collectivités des Yvelines non-affiliées au Centre Interdépartemental de gestion transmettent les désignations des membres du conseil médical compétent directement au préfet et les communiquent au secretariat du conseil médical.

Article 3 : Le mandat des représentants expire en même temps que leur mandat électif.

En cas de perte de qualité pour siéger en cours du mandat, le membre suppléant remplace automatiquement le titulaire indisponible.

L'administration compétente peut procéder à tout moment à la désignation d'un représentant, pour la durée du mandat en cours, afin de pourvoir tout siège vacant du collège des employeurs.

L'organisation syndicale compétente peut procéder à tout moment à la désignation d'un représentant, pour la durée du mandat en cours, afin de pourvoir tout siège vacant du collège des agents.

Article 4 : Les médecins membres du conseil médical des collectivités non-affiliées centre de gestion sont désignés selon les mêmes règles que pour les collectivités affiliées.

Article 5 : La présidence du conseil médical des collectivités non-affiliées au centre de gestion est désignée selon les mêmes règles que pour les collectivités affiliées.

Article 6 : Le secrétaire général de la préfecture des Yvelines est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Versailles

Le 01 juillet 2023

Le Préfet des Yvelines,
Officier de la Légion
d'honneur,
Commandeur de l'Ordre
national du mérite

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire général


Victor DEVOUGE

Direction départementale de l'emploi, du travail
et des solidarités

78-2023-09-20-00002

Arrêté portant désignation des représentants de
l'administration et du personnel du Conseil
Médical en formation plénière pour la ville et le
CCAS de la ville de Plaisir.

ARRÊTE N°.....

**Portant désignation des représentants de l'administration et du personnel du Conseil médical
en formation plénière pour la ville et le CCAS de la ville de Plaisir**

VU le code général de la fonction publique

VU le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 relatif à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux

VU les procès-verbaux portant élections des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires et la proclamation des résultats de l'élection au 08 décembre 2022

VU la composition de l'organe délibérant

SUR proposition du Directeur général des services

ARRÊTE

Article premier :

La désignation des représentants de l'administration au sein de la formation plénière du Conseil médical s'établit comme suit :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Christophe BELLENGER	Madame Geneviève BERNOLLIN

Article deux :

La représentation des membres du personnel s'établit comme suit :

Catégorie A

Titulaires	Suppléants
Madame Claire ZOUKAGHE	Monsieur Thierry CHANSEAUME
Monsieur Bruno BOURRIER	Monsieur Stéphane MEIH

Catégorie B

Titulaires	Suppléants
Madame Malyka MICHINEAU	Madame Virginie DOS SANTOS
Madame Farida DERVILLE	Madame Célia DESCLOS

Catégorie C

Titulaires	Suppléants
Monsieur Bekkay MAKHLOUF	Monsieur Patrick MVONDO
Monsieur Bruno ALEXIS	Madame Marie HERMUA

Article trois :

Le mandat des représentants expire en même temps que leur mandat électif.
En cas de perte de qualité pour siéger en cours du mandat, le membre suppléant remplace automatiquement le titulaire indisponible.
L'administration compétente peut procéder à tout moment à la désignation d'un représentant, pour la durée du mandat en cours, afin de pourvoir tout siège vacant du collège des employeurs.
L'organisation syndicale compétente peut procéder à tout moment à la désignation d'un représentant, pour la durée du mandat en cours, afin de pourvoir tout siège vacant du collège des agents.

Article quatre :

Le secrétariat du conseil médical est confié au Centre interdépartemental de gestion de la Grande couronne d'Île-de-France.

Article cinq :

Les médecins membres du conseil médical des collectivités non-affiliées au centre de gestion sont désignés selon les mêmes règles que pour les collectivités affiliées.

Article six :

La présidence du conseil médical des collectivités non-affiliées au centre de gestion est désignée selon les mêmes règles que pour les collectivités affiliées.

Article sept :

Le secrétaire général de la préfecture des Yvelines est chargé de l'application du présent arrêté.

Fait à Versailles

le 20 septembre 2023

Le Préfet des Yvelines,
Officier de la Légion d'honneur,
Commandeur de l'Ordre national du mérite

Pour le Préfet et par délégation
Le secrétaire général


Victor DEVOUGE

Le Préfet de la Seine-Saint-Denis, en application de l'article 13 de l'arrêté du 14 mai 2003, a désigné les représentants de l'administration et du personnel du Conseil Médical en formation plénière pour la ville et le CCAS de la ville de Plaisir.

Le Préfet de la Seine-Saint-Denis, en application de l'article 13 de l'arrêté du 14 mai 2003, a désigné les représentants de l'administration et du personnel du Conseil Médical en formation plénière pour la ville et le CCAS de la ville de Plaisir.

Le Préfet de la Seine-Saint-Denis, en application de l'article 13 de l'arrêté du 14 mai 2003, a désigné les représentants de l'administration et du personnel du Conseil Médical en formation plénière pour la ville et le CCAS de la ville de Plaisir.

Le Préfet de la Seine-Saint-Denis, en application de l'article 13 de l'arrêté du 14 mai 2003, a désigné les représentants de l'administration et du personnel du Conseil Médical en formation plénière pour la ville et le CCAS de la ville de Plaisir.

Le Préfet de la Seine-Saint-Denis
Le 14 mai 2003

Le Préfet de la Seine-Saint-Denis
Officier de l'Ordre National du Mérite
Commissaire de l'Ordre National du Mérite

Pour le Préfet par délégation
Le secrétaire général
Victor DEVOUGE

Direction départementale de l'emploi, du travail
et des solidarités

78-2023-10-10-00010

Arrêté portant nomination Médecin agréé dans
le département des Yvelines, Docteur Isabelle
BERDAH, Médecin généraliste à Sartrouville.



**PRÉFET
DES YVELINES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRÊTE N°

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES
SOLIDARITÉS

Le Préfet des Yvelines
Officier de la légion d'honneur,
Commandeur de l'ordre national du
mérite

VU le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 relatif à la désignation des médecins agréés ;

VU l'arrêté préfectoral du 09 septembre 2021, fixant la liste des médecins agréés dans le département des Yvelines, pour une période de trois ans à compter du 1^{er} juin 2021 ;

VU le courrier du Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins des Yvelines ;

VU l'avis émis par l'Union des Syndicats Médicaux des Yvelines ;

VU l'avis de Monsieur le Directeur Départemental ;

Sur la proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Yvelines ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Est nommé médecin agréé dans le département des Yvelines jusqu'au 1^{er} juin 2024, date de l'expiration de l'arrêté préfectoral du 09 septembre 2021 susvisé :

**Docteur Isabelle BERDAH
Médecin Généraliste
20 rue René Brulay
78500 SARTROUVILLE**

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général et Monsieur le Directeur Départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montigny le bretonneux
le **10 OCT. 2023**

Le Préfet,
P/Le préfet et par délégation
Le Directeur Départemental de l'Emploi
Du Travail et des Solidarités des Yvelines

Patrick DONNADIEU

Préfecture des Yvelines

78-2023-10-09-00013

Arrêté portant agrément de la SARL
« MYBUSINESSCENTER » en qualité de
domiciliaire d entreprises



**Arrêté n°
portant agrément de la SARL
« MYBUSINESSCENTER »
en qualité de domiciliataire d'entreprises**

Le Préfet des Yvelines
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de commerce et notamment les articles L123-10 et suivants et les articles R123-166-1 et suivants ;

Vu le code monétaire et financier et notamment les articles L561-37 à L561-43 et R561-43 à R561-50 ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le décret n° 2009-1695 du 30 décembre 2009 relatif à l'agrément des domiciliataires des entreprises soumises à immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers et notamment son article 4 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017254-0004 en date du 11 septembre 2017 portant agrément de la SARL « MYBUSINESSCENTER » en qualité de domiciliataire d'entreprises ;

Vu la demande de renouvellement d'agrément en date du 2 octobre 2023, présentée par la SARL « MYBUSINESSCENTER », représentée par Monsieur José Mario SOARES VIEIRA en qualité de gérant, et Messieurs Mickaël VAISSET et Philippe QUERIAUX en tant qu'actionnaires, en vue d'être autorisée à fournir une domiciliation juridique à des personnes physiques ou morales immatriculées au registre du commerce et des sociétés ;

Considérant que les pièces fournies au dossier attestent de l'honorabilité de Monsieur José Mario SOARES VIEIRA en qualité de gérant, et de Messieurs Mickaël VAISSET et Philippe QUERIAUX en tant qu'actionnaires ;

Considérant que le dossier présenté justifie de l'aptitude du demandeur à fournir une prestation conforme aux dispositions prévues à l'article R123-168 du code du commerce ;

Sur proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture des Yvelines,

Arrête :

Article 1^{er} : un agrément n° 2023/197.ED est délivré à la société « MYBUSINESSCENTER », représentée par Monsieur José Mario SOARES VIEIRA en qualité de gérant, et Messieurs Mickaël VAISSET et Philippe QUERIAUX en tant qu'actionnaires, dont le siège social est situé 6 rue des Marais - 78310

.../...

Adresse des guichets : 1 avenue de l'Europe - Versailles

Adresse postale : 1 rue Jean Houdon - 78010 Versailles Cedex

Tél : 01.39.49.78.00 - www.yvelines.gouv.fr

Retrouvez nos jours et horaires d'ouverture d'accueil du public sur le site : www.yvelines.gouv.fr

Coignières, pour l'exploitation d'une société assurant la domiciliation juridique à des personnes physiques ou morales immatriculées au registre du commerce et des sociétés.

Article 2 : cet agrément est accordé pour une durée de six ans à compter de la date du présent arrêté. La demande de renouvellement devra être présentée par le demandeur au moins deux mois avant son expiration.

Article 3 : les changements substantiels intervenus dans l'activité, l'organisation et la structure de l'entreprise domiciliataire agréée (changement de siège social, réunion entre les mains d'un seul associé d'au moins 25 % des voix, parts sociales ou droits de vote ...) devront être déclarés au Préfet des Yvelines (Direction de la réglementation et des élections - bureau de la réglementation générale) dans un délai de deux mois.

Article 4 : le présent agrément concerne également l'établissement secondaire suivant :
22 rue Jean Rostand à Orsay.

La création d'établissements secondaires nouveaux devra faire l'objet dans les deux mois d'une information au Préfet des Yvelines dans les conditions identiques à l'agrément initial. Celui-ci fera, le cas échéant, l'objet d'une modification.

Article 5 : l'agrément peut être à tout moment retiré ou suspendu dans les conditions fixées à l'article R123-166-5 du code du commerce.

Article 6 : le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Il peut faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du tribunal administratif de Versailles, dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Il peut également, dans le même délai, faire l'objet d'un recours gracieux (Préfet des Yvelines - bureau de la réglementation générale) ou d'un recours hiérarchique (Ministre de l'intérieur et des Outre-mer - place Beauvau - 75800 Paris cedex 08). Le recours gracieux ou/et hiérarchique prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la décision implicite ou explicite de l'autorité compétente (le silence de l'administration pendant un délai de deux mois valant décision implicite de rejet).

Article 7 : le secrétaire général de la préfecture des Yvelines est chargé de l'exécution du présent arrêté dont copie est adressée au demandeur.

Fait à Versailles, le **-9 OCT. 2023**

Le Préfet,

Pour le préfet et par délégation,
Le directeur de la réglementation
et des collectivités territoriales


Laurent BARRAUD